

années de suite, dans les différentes régions de la province, sous les auspices de la Société d'Industrie Laitière. Ils ont été grandement facilités par l'enseignement donné à l'école de St-Hyacinthe, par le système d'inspection établi par la société et par la formation des syndicats. C'est-à-dire, qu'ils sont à peu près exclusivement l'œuvre de la société. Sachons donc le reconnaître et n'allons pas attribuer à un autre tout le mérite qui lui en revient.

L'enquête sur l'administration de la police à Montréal est chose décidée. Nous demandons qu'elle soit complète, impartiale et exempte de technicalités légales. Nous demandons surtout qu'on n'en fasse, ni d'un côté ni de l'autre, une question de nationalité. Si nous avons cru devoir nous joindre à ceux qui demandaient l'enquête, tandis que la plupart de nos confrères canadiens la repoussaient, parce qu'ils n'y voyaient qu'une attaque de la presse anglaise contre l'administration canadienne française de la police, c'est que nous avons pu constater à maintes reprises que, si notre police suffit à maintenir l'ordre dans la rue, elle est impuissante à prévenir les crimes contre la propriété privée et surtout à découvrir les voleurs. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que deux compagnies d'assurance contre les voleurs exercent dans notre ville leur industrie florissante. Lorsque les citoyens s'adressent à des particuliers pour protéger leur propriété contre le vol, c'est qu'ils n'ont pas confiance en la protection de la police municipale. Nous n'en faisons porter la responsabilité ni au chef, qui n'a pas le personnel, ni au comité, qui n'a pas les fonds nécessaires.

Sans vouloir préjuger le résultat de l'enquête, nous pouvons dire que, à notre avis, le peu d'efficacité de la police dépend de plusieurs causes, tout à fait indépendantes des mérites du personnel : 1o La loi qui exige que le volé dépose une plainte et se rende responsable des frais de la justice en cas d'insuccès ; 2o le nombre trop restreint du personnel de la police proprement dite et des détectives ; 3o le défaut de fonds suffisants pour défrayer les dépenses nécessaires dans la chasse au criminel, comme elle doit être faite pour réussir.

Et si nous ne comptons pas absolument pouvoir, comme résultat de l'enquête, obtenir un changement dans la législation, nous espérons au moins qu'elle servira à faire don-

ner au chef le nombre d'hommes compétents, les fonds et l'autorité nécessaires pour mettre la police sur un pied de grande efficacité.

L'EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS

On dit que le gouvernement provincial hésite entre deux propositions qui lui sont faites pour consolider l'emprunt de quatre millions qui échoit à Paris en décembre prochain. On leur propose, paraît-il, un emprunt à 60 ans en 4 p.c. au pair et un emprunt à même échéance, en 3 p.c. à 77, 32. Lequel des deux modes d'emprunt est le plus avantageux ? S'il s'agissait d'émettre un nombre déterminé d'obligations ou de valeurs remboursables à une certaine date, on économiserait évidemment 1 p.c. d'intérêt en prenant la proposition à 3 p.c. Mais d'un autre côté, le produit de l'emprunt moindre de \$907,200 ; c'est-à-dire que, au lieu de \$4,000,000, le trésor ne recevrait que \$3,092,800. Or, comme dans le cas actuel, il faut au trésor les quatre millions complets, ou pour mieux dire \$4,106,461, il faudrait émettre des obligations à 3 p.c. pour un montant nominal de \$5,333,066 — pour ne recevoir que \$4,106,461.

Nous disons un montant nominal ; mais il n'est nominal que quant à la recette ; il serait bien effectif quant à notre débit et surtout il serait effectif à l'échéance.

Quelle serait d'ailleurs l'économie actuelle d'intérêt que l'on pourrait réaliser ? Les paiements annuels seraient : avec un emprunt à 4 p.c. de \$164,248 et avec l'emprunt à 3 p.c. de \$159,991, soit une économie apparente de \$4,257 par année. Mais il faudrait amortir en 60 ans les \$1,333,066 de plus dont nous serions endettés et cet amortissement, calculé à 1 p.c. par année, ajouterait à nos charges annuelles \$13,330, de sorte que, au lieu d'une somme annuelle de \$164,248 à payer pendant 60 ans pour rembourser \$4,106,461 à l'échéance, nous devrions payer annuellement \$173,321 pour n'avoir à rembourser également que \$4,106,461 au bout de 60 ans.

Est-ce que le prestige de pouvoir emprunter à 3 p.c. vaut bien ce sacrifice ?

Mais il nous semble impossible qu'on ne puisse pas obtenir pour un emprunt de 60 ans des termes plus favorables que ceux-là, dans l'état actuel du marché des capitaux en Europe. La ville de Montréal, dont la dette est presque égale à celle de

la province, a obtenu une prime de 1 1/2 pour son 4 p.c. à 20 ans de terme ; et nous devrions faire mieux que cela.

LA SITUATION DES BANQUES

Les chiffres de la situation des banques au 31 août, ne diffèrent que dans deux ou trois cas de ceux du 31 juillet. Les affaires, pendant le mois d'août, n'ont pas exigé d'augmentation considérable dans la circulation ; mais le chiffre de cette augmentation, \$470,000 en chiffres ronds, est encore assez remarquable à une période où, d'ordinaire, la circulation diminue au lieu d'augmenter. D'autant plus que, cette année, le commerce a été calme, comme on l'avait rarement vu en août. Le mouvement de marchandises qui a ainsi maintenu la circulation, c'est celui de nos fromages, car, à part ce produit, rien ne vivait, rien n'avait d'animation.

Mais, vers la fin du mois, on s'est préparé à une campagne plus active : la moisson achevée, le tarif des Etats Unis venait d'être voté, on allait pouvoir acheter des grains et du foin pour l'exportation. Aussi l'on a fait passer en comptes courants, pour les tenir disponibles à demande, \$2,000,000 qui étaient placées à intérêt. Les banques, dont les escomptes ont diminué de près de \$3,000,000 dans le mois, ont employé les fonds que ces paiements de billets leur laissaient sur les bras, à prêter de l'argent aux Américains qui, au 31 août, se trouvaient nos débiteurs de tout près de \$20,000,000 — \$2,650,000 de plus qu'au 31 juillet.

Les réserves en espèces et en billets du Dominion ont augmenté de \$350,000 ; il y avait, lors du rapport, dans les caisses des banques, de la monnaie légale au montant de \$23,800,000, pour faire face au remboursement possible de \$30,000,000 de billets en circulation ; la réserve en espèces, seule, était de plus de 25 p.c. de la circulation.

Le chiffre des billets en souffrance a augmenté de \$105,000 seulement ; les placements immobilisés : immeubles et hypothèques, sont en légère diminution, mais les édifices des banques ont augmenté de valeur, par suite de nouvelles constructions, d'environ \$18,000. Le chapitre assez obscur des "autres valeurs" est en augmentation de \$72,000.

Les prêts aux spéculateurs à la bourse ont augmenté de \$600,000. Ce chapitre accusera certainement une augmentation bien plus considérable dans l'état du 30 septembre.